



CONSIGNES D'UTILISATION DE L'AIRE DE CARENAGE PUBLICQUE

À L'ATTENTION DES PLAISANCIERS ET USAGERS

Je soussigné(e) [nom] [prénom] [navire]

m'engage à :

- **Ne pas détériorer** le revêtement de circulation, notamment par perçage ou par autre moyen mécanique qui compromettrait la bonne évacuation des rejets de carénage.
- **Utiliser le « Point Propre »** en triant mes déchets correctement et en veillant à la propreté du lieu.
- **Informier immédiatement la Capitainerie** en cas de déversement accidentel de tout produit polluant.
- **Nettoyer ma zone de carénage** dès la remise à l'eau de mon bateau.

Le **port de Beaulieu Plaisance** rappelle également que :

- La zone de carénage est interdite au public.
- Les bateaux sont calés sur les bers sans qu'il soit prévu de monter à bord.
- Les moyens de travailler en hauteur présents sur place, sont exclusivement réservés au personnel habilité de la Capitainerie.
- La zone de carénage est exclusivement réservée aux bateaux sur lesquels sont effectués des travaux.
- Il est indispensable de maintenir le portail d'accès clos.
- La zone de carénage n'est accessible qu'aux horaires décidés par la Capitainerie.
- Le stationnement des véhicules privés est interdit.

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des consignes d'utilisation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

SIGNATURE précédée de la mention *Lu et approuvé*

Beaulieu-sur-Mer, le DATE

[Signez ici]

[Prénom] [Nom]